

QUIMPER VILLE

Pesticides. Trois bulbiculteurs renvoyés devant le tribunal

18 octobre 2012

Trois bulbiculteurs installés à la pointe de La Torche, à Plomeur, devront répondre, cet après-midi, d'utilisation de pesticides non homologués.

Pointée du doigt depuis de nombreuses années, l'utilisation des produits phytosanitaires par la bulbiculture va conduire le tribunal correctionnel de Quimper à instruire le premier procès du genre, cet après-midi. Au terme d'une enquête de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les trois exploitations installées sur les terres proches de la pointe de La Torche sont renvoyées devant le tribunal pour utilisation de produits phytosanitaires sans respecter les limitations et



conditions d'utilisation déterminées par l'autorité administrative. Des faits qui auraient valu de nombreux rappels à l'ordre. Jusqu'à une série de contrôles effectuée par les agents de la Draaf, au printemps 2010. Leurs procès-verbaux avaient conduit le parquet à décider de poursuivre les exploitations devant le tribunal correctionnel.

Question d'homologation

Goltix, Camix, Banko 500, Prowl 400... Les produits visés par la procédure sont des herbicides ou des fongicides. Des produits classés nocifs et dangereux pour l'environnement. Des produits autorisés pour une série de cultures. Mais visiblement pas homologués pour la bulbiculture. Du moins en France. Soutenant que ces produits sont autorisés en Hollande, ils sollicitent une harmonisation européenne de la législation. Faute de pouvoir investir dans une demande d'homologation. Le dossier, lui, ne se résume pourtant pas à cette question administrative. Il vise également les conditions d'utilisation des produits interdits.

Tensions

Sans préjuger de la décision du tribunal, le renvoi des bulbiculteurs est une première victoire pour les associations mobilisées depuis de nombreuses années. Cet après-midi, l'association Eau et Rivières de Bretagne se constituera partie civile. Un conflit qui cristallise les tensions entre les deux parties. Notamment depuis l'organisation des marches du collectif «Alerte à l'ouest». En mars dernier, la dernière manifestation

avait réuni quelque 500 personnes. Son parcours avait été modifié à la dernière minute par les autorités pour éviter le face à face avec les agriculteurs. Aujourd'hui, il reviendra à la justice de trancher.

Jean Le Borgne

Tags : [Justice](#) [buculture](#) [pesticides](#) [phytosanitaires](#) [La Torche](#) [Quimper](#)

© Copyright Le Télégramme 2009